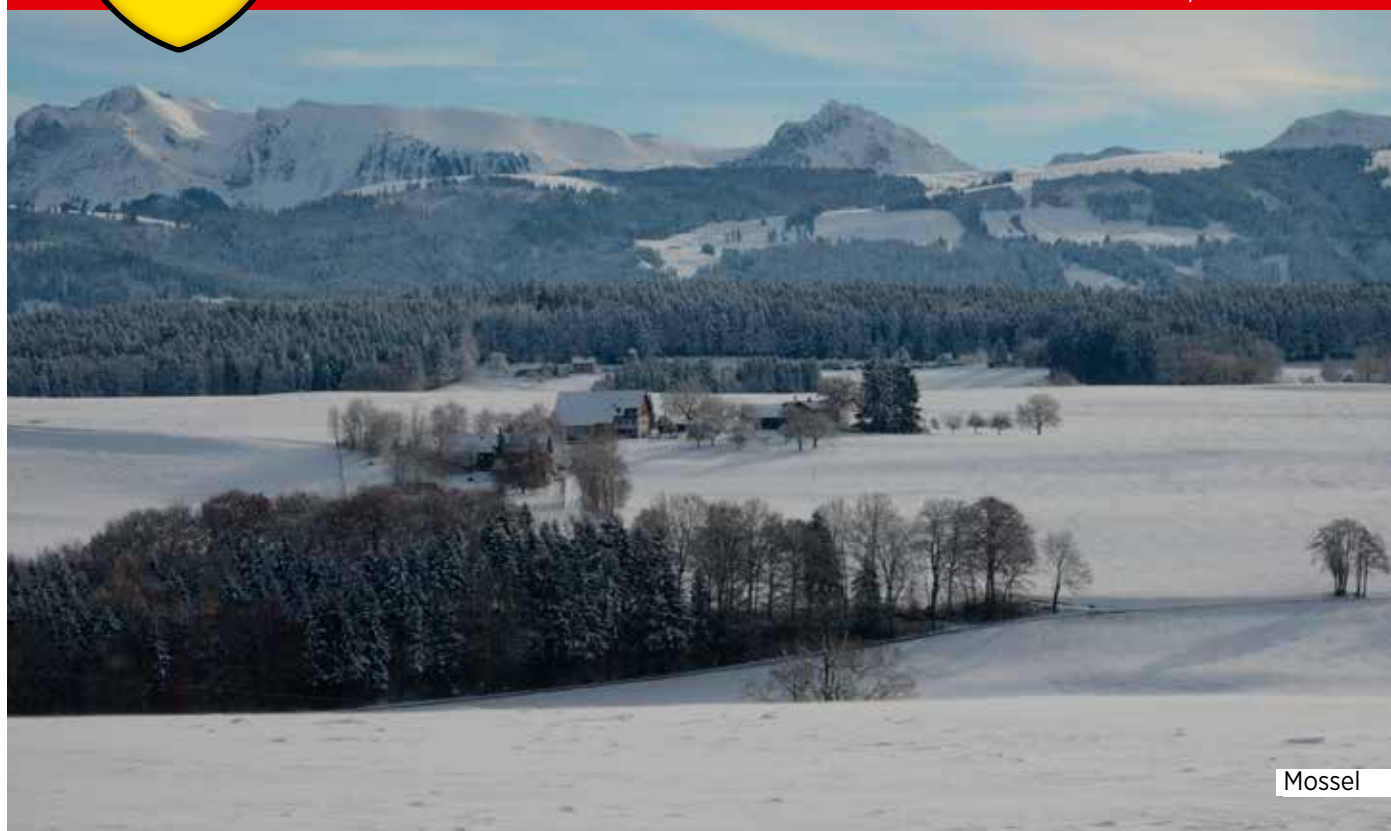




URSY INFO

N° 27 / novembre 2023



Sommaire

Le mot du syndic.....	2	Sapins de Noël commune / Enseignes lumineuses.....	19
Activités du Conseil communal / Etude de fusion Ursy - Montet-Glâne	3	Fête nationale - Discours	19-20
Convocation Assemblée communale.....	4	Ursy s'Anime / Agenda manifestations et lotos	21
PV Assemblée communale 22 mai 2023	5-9	Coin des souvenirs.....	22
Investissements 2024	10	Bicubic / Energie-FR.....	23
Budgets 2024.....	11-14	APGS	24-25
Rénovation bâtiment communal	14	La Coccinelle / Crèche le Bourillon	26
Calendrier taxes communales et impôts 2024 / Impôts jeunes / Impôts Pro Senectute	15	Urgence médicale	27
90 ans / Carte CFF / Repas à domicile / Subsidés assurance-maladie / Cotisation AVS/AI/APG	16	Acquisition d'un nouveau chien.....	28
Attestation domicile / Horaires transports publics / Maternelle Ursy / AES.....	17	Diabète Fribourg.....	29
Entretien hivernal / Eau potable / Sapins de Noël	18	PasserPartout Glâne - Rapport de Gestion	30
		L'app iGlâne.....	27
		Horaires administration communale	28

Le mot du Syndic

Chers habitantes et habitants de la Commune d'Ursy,

L'année 2023 arrive déjà bientôt à son terme et c'est le moment pour les communes d'établir le budget compte de résultats ainsi que le budget compte des investissements. La situation financière de notre commune est encore bonne, mais les charges progressent un peu plus vite que les produits.

Budget compte de résultats et budget compte des investissements

Le budget compte de résultats présente un excédent de charges de CHF 588'556.-. Les importants investissements du district (homes et cycle d'orientation) s'ajoutent à nos propres investissements et ensemble ils influencent fortement le niveau des charges. Heureusement, jusqu'à ce jour, les comptes ont toujours été positifs malgré des budgets déficitaires. Cette situation est due d'une part à la relative prudence lors de l'estimation des produits extraordinaires et, au nouveau Modèle Comptable Harmonisé (MCH2) qui incite à prévoir toutes les dépenses qui pourraient survenir au cours de l'année alors que seul celles qui sont nécessaires sont réellement consenties.

En ce qui concerne le budget compte des investissements, le conseil communal proposera aux citoyennes et aux citoyens les investissements suivants lors de la prochaine assemblée.

Transformation de l'ancienne école d'Ursy. Une réorganisation des différents locaux du site a été étudiée. L'ancienne école accueille actuellement plusieurs activités (AES, maternelle, garderie et psychomotricité). A l'avenir le bâtiment sera entièrement dédié à l'AES. Pour cela quelques travaux doivent être réalisés. Il s'agit principalement du remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à distance relié au bâtiment principal et de l'aménagement de deux WC supplémentaires.

Crédit additionnel pour l'harmonisation du PAL. Les travaux préparatoires qui faisaient partie du crédit voté par l'assemblée communale du 14 décembre 2020



sont quasiment terminés et le projet a été soumis aux différents services de l'Etat. Il s'agit de poursuivre les études en tenant compte des remarques et de finaliser le dossier de mise à l'enquête.

Changement au sein du conseil communal

À la suite de la démission de M. Patrick Peyter de son poste au Conseil communal pour des raisons professionnelles, le Conseil communal a organisé une élection complémentaire. Lors de sa séance du 13 septembre dernier, le Conseil communal a accueilli, comme nouvelle Conseillère communale, Mme Christine Ruef Bayiha. Nous lui adressons toutes nos félicitations pour son élection et nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction. Mme Ruef Bayiha a repris le dicastère de M. Peyter sans modification.

Personnel communal

Le conseil communal a engagé M. Arnaud Conus en tant que responsable du service technique communal à partir du 1er septembre 2023. M. Conus dispose d'une solide formation et de l'expérience nécessaire pour ce poste. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous sommes certains qu'il s'intégrera rapidement et sans difficulté au sein de l'équipe.

À la suite de la démission de Mme Valérie Brenot, Mme Veronica Gomez avait assuré en intérim la responsabilité de l'AES. A la rentrée scolaire, le Conseil a confirmé Mme Gomez dans la fonction de responsable de l'AES. Je tiens encore à féliciter Mme Gomez pour la réussite de la « Formation à l'intervention dans le cadre des Accueils extrascolaires ».

Nous avons également pris acte du souhait de Mme Françoise Bérard à faire valoir son droit à la retraite. Nous la remercions pour son engagement auprès des enfants pendant presque 10 ans et lui souhaitons une agréable retraite.

La réunion des AES de Montet et d'Ursy ainsi que la délocalisation provisoire en raison des travaux à venir ont donné lieu à une réorganisation du personnel de l'AES d'Ursy. En plus de Mmes Florbela Fonseca Duarte Oliveira et Anna Ghelfi qui faisaient partie du personnel de l'AES de

Montet, le Conseil communal a engagé Mme Sylvie Monney en remplacement de Mme Bérard et Mme Joana Isabel Afonso Gomes pour compléter l'équipe. Mme Anna Ghelfi a ensuite donné sa démission avec effet au 13 octobre. Ce poste a été mis au concours et une nouvelle intervenante sera engagée prochainement.

En octobre dernier M. Michaël Rouiller membre du personnel de l'exploitation a fêté ses 10 ans d'activité au sein de l'équipe communale. Je le félicite pour sa fidélité et je le remercie pour son engagement.

Projet de fusion Ursy – Montet

La convention de fusion contenant les grands principes de la fusion avec notre voisine a été acceptée par les deux Conseils communaux. Elle a également été soumise au Service des Communes pour examen préalable. C'est maintenant le Conseil d'Etat qui doit l'approuver et définir le montant définitif de la subvention cantonale qui sera allouée.

Après l'approbation cantonale, la version définitive sera signée par les deux Conseils et publiée dans la Feuille Officielle. Une séance d'information sera organisée le 23 janvier pour la population des deux communes et enfin les citoyens se prononceront dans les urnes le 3 mars 2024. En cas d'acceptation la fusion entrera en force au 1er janvier 2025.

Travaux en cours

Les travaux de transformation de l'ancienne école de Vauderens ont été mis à l'enquête. Nous espérons commencer les travaux dès le printemps 2024. Le bâtiment devra accueillir la crèche le Bourillon au plus tard le 1er décembre 2024. Concernant les travaux sur les différents réseaux d'eaux les premiers secteurs seront réalisés en 2024. Une part importante des travaux du bâtiment de l'administration a été adjugée. Malgré les exigences des marchés publics, nous sommes satisfaits de compter de nombreuses entreprises locales parmi les adjudicateurs.

Je vous invite à prendre connaissance des informations figurant dans ce journal communal.

Philippe Dubey, Syndic

≡ Activités du Conseil communal

Avril 2023 à novembre 2023

- Engagé M. Arnaud Conus de Vuarmarens en qualité de Responsable du service technique à partir du 1^{er} septembre 2023
- Mis en place le nouvel accueil extrascolaire intercommunal (Montet-Ursy).
- Engagé Mme Florbela Fonseca Duarte Oliveira, Mme Anna Ghelfi, Mme Sylvie Monney et Mme Afonso Gomes Joana Isabel à l'accueil extrascolaire d'Ursy. Pris acte de la démission de Mme Anna Ghelfi avec effet au 13 octobre 2023.
- Pris acte de la démission (pré-retraite) de Mme Françoise Bérard à l'accueil extrascolaire. Nous lui souhaitons une heureuse et longue retraite.
- Mis à l'enquête publique le plan d'aménagement de détail (PAD) « Le Clos » à Vauderens.
- Organisé la fête nationale le 31 juillet 2023.
- Aménagé deux salles de classe supplémentaires
- Visité Mme Marie-Louise Dubach à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire.
- Mis à l'enquête publique le projet de rénovation du bâtiment communal à Ursy en collaboration avec l'ACSU et la Paroisse.
- Poursuivi l'étude pour l'aménagement du centre village d'Ursy.
- Adopté le projet de convention de fusion entre les communes d'Ursy et Montet-Glâne en vue de l'examen préalable auprès du Canton.
- Pris acte de la démission de M. Patrick Peyter, Conseiller communal, avec effet au 31 août 2023.
- Organisé une élection complémentaire le 27 août 2023.
- Suite à l'élection complémentaire du 27 août 2023, accueilli Mme Christine Ruef Bayiha d'Ursy en qualité de Conseillère communale.
- Mis à l'enquête publique le projet de transformation de l'ancien bâtiment scolaire de Vauderens, pour accueillir la crèche le Bourillon.
- Participé aux assemblées des budgets 2024 des associations de communes.
- Elaboré le budget 2024.
- Organisé l'assemblée communale du 11 décembre 2023.

👤 Etude de fusion Ursy - Montet-Glâne

Comme annoncé lors de nos dernières assemblées communales, nous avons débuté, en 2022, une étude de fusion avec la commune voisine Montet-Glâne. Le projet de convention de fusion a déjà été approuvé par les Conseils communaux. Il doit encore être approuvé par le Conseil d'Etat.

Vote aux urnes le 3 mars 2024 : Il se déroulera simultanément dans nos deux communes le dimanche 3 mars 2024. En cas d'acceptation, les territoires des 2 communes seront réunis et ne formeront plus qu'une seule commune dès le 1er janvier 2025.

Séance d'information : une séance d'information qui se tiendra le mardi 23 janvier 2024 sera organisée. Vous aurez l'occasion de poser des questions, d'obtenir des informations détaillées sur les implications de la fusion. Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver la date dans votre agenda. Des informations suivront.

Nous vous remercions pour votre participation active dans ce processus de fusion.

Les Conseils communaux d'Ursy et Montet-Glâne





**Commune
d'Ursy**

CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 11 décembre 2023 à 20h00
Salle communale - Ursy (Rue de l'Eglise 6)

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2023
(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. Budget 2024
 - 2.1 Budget compte de résultats
 - 2.2 Budget compte des investissements
 - 2.2.1 Crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment Rte d'Oron 4 à Ursy
 - 2.2.2 Crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)
 - 2.3 Rapport de de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations
4. Divers

Le Conseil communal

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site internet www.ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2023
Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 18 du 5 mai 2023, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic
Scrutateurs : Fernand Romanens, Nicole Magnin, Raphaël Bornet
Présents : 94 citoyennes et citoyens (3.84 % de 2'446 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022
2. Comptes 2022
 - 2.1 Compte de résultats
 - 2.2 Compte des investissements
 - 2.3 Rapport de gestion
 - 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 2.5 Approbation
3. Investissements 2023 (complément) – rapport de la commission financière et approbation
 - 3.1 Crédit d'engagement rénovation bâtiment communal Ursy
4. Approbation nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire
5. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme trois scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente l'assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022

Le procès-verbal, joint au journal d'information du mois de mai 2023, ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 94 NON 0 Abstentions 0

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2022 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2022

M. le Syndic relève que les comptes 2022 bouclent avec un excédent de produits de CHF 1'868'557.38 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 357'320.35. Ce résultat doit tout de même être nuancé car il comprend deux produits extraordinaires qui sont

d'une part l'amortissement de la réserve de réévaluation de CHF 912'538.25 ainsi que la dissolution de la réserve prévue pour la prévoyance professionnelle du personnel de l'Etat de Fribourg de CHF 322'036.66.

Le résultat opérationnel quant à lui se monte à CHF 564'780.62. Il correspond au résultat du ménage communal et peut être comparé aux résultats des années précédentes.

2.1 Compte de résultats

M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge des finances pour la présentation détaillée des comptes 2022. Pour la 2^{ème} année de cette législature les comptes 2022 sont bons. Les principaux écarts par rapport au budget sont expliqués.

Récapitulatif du compte de résultats en CHF

Libellé	Comptes 2022		Budget 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration générale	1'111'238.57	245'488.23	1'191'542.25	269'300.00
1. Ordre et sécurité publiques	326'416.60	160'892.30	355'704.40	153'850.00
2. Formation	5'183'809.40	533'828.30	5'171'623.10	462'615.65
3. Culture, sport et loisirs	576'643.80	99'294.15	623'189.80	116'450.00
4. Santé	1'502'360.15	27'790.55	1'603'541.50	28'200.00
5. Prévoyance sociale	1'512'883.60	68'446.20	1'681'202.65	64'400.00
6. Trafic et télécommunications	1'001'326.60	287'865.80	989'010.40	270'170.00
7. Protection et aménag. du territoire	1'622'495.83	1'505'547.53	1'501'138.40	1'338'898.20
8. Economie publique	54'808.60	0.00	51'890.15	0.00
9. Finances et impôts	2'136'388.42	12'099'218.51	193'000.00	10'300'638.45
Totaux	15'028'371.57	15'028'371.57	13'361'842.65	13'004'522.30

Explications des principales variations :

0. Administration générale :

Frais non prévus au budget pour la réception de M. Philippe Demierre, Conseiller d'Etat

Diminution des vacations des Conseillers communaux

Imputations internes pour prestations de services, budget surestimé

Amortissements planifiés bâtiments, budget incorrect

1. Ordre et sécurité publiques :

Association Pompiers Glâne-Sud : diminution des interventions + inscription d'un montant au bilan qui servira comme fonds de trésorerie durant l'année 2023

2. Formation

Participation au COG : la différence provient d'un remboursement sur les comptes 2021

AES : augmentation des frais en raison de l'augmentation de l'effectif

Cercle scolaire : augmentation des revenus, budget 2022 prévu en tenant compte de la pandémie

3. Culte, sport et loisirs :

Imputations internes pour prestations de services et participations de tiers

4. Santé :

Participation homes médicalisés régionaux : remboursement du Réseau Santé Glâne

Participation aux ambulances : le remboursement concerne les comptes 2021

5. Prévoyance sociale :

LASoc : charges liées cantonales

Service social : charges liées régionales. Diminution des coûts

6. Trafic et télécommunications :

Amortissements planifiés routes : montant erroné au budget
Prélèvement à la réserve du personnel : montant prélevé sur la réserve liée aux heures supplémentaires
Imputation interne pour prestations de services : les heures réelles sont comptabilisées dans chaque dicastère

7. Protection et aménagement du territoire :

Achat d'eau : augmentation des coûts, année 2022 très sèche
Réduction de l'impôt préalable TVA
Vente d'eau : budget surestimé
Approvisionnement en eau : prélèvement au financement spécial maintien et équilibre du compte, la loi oblige l'équilibre financier à 100 % pour ce chapitre
Traitement des eaux usées : diminution des frais pour l'entretien et rénovation des installations

8. Economie publique :

.

9. Finances et impôts :

Adaptation de la réserve pour pertes sur débiteurs
Impôt à la source : augmentation par rapport au budget
Impôts personnes morales : augmentation par rapport au budget
Impôts spéciaux : augmentation par rapport au budget
Revenu locatif des appartements : budget surevalué
Prélèvement à la provision prévoyance : dissolution de la provision

Compte de résultats à trois niveaux

Libellés	Comptes 2022	Budget 2022
Charges d'exploitation	12'924'009.14	13'178'142.65
Revenus d'exploitation	13'477'654.46	11'806'884.05
Résultat de l'activité d'exploitation	553'645.32	-1'371'258.60
Charges financières	226'716.10	183'700.00
Revenus financiers	237'851.40	242'900.00
Résultat provenant de financement	11'135.30	59'200.00
Résultat opérationnel	564'780.62	-1'312'058.60
Charges extraordinaires	-9'088.95	-
Revenus extraordinaires	1'312'865.71	954'738.25
Résultat extraordinaire	1'303'776.76	954'738.25
Résultat total, compte de résultats	1'868'557.38	-357'320.35

Comparaison des résultats opérationnels sur 5 ans

Années	Résultat opérationnel en CHF
2022	564'780.62
2021	536'577.65
2019	257'279.41
2018	514'336.50
2017	331'073.93

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

2.2 Compte des investissements

M. le Syndic présente le compte des investissements.

Investissements bouclés en 2022 en CHF

	Crédit voté	Coût final	Différence
Achat de terrain (cadastration parcelle école)	0.00	21'540.00	21'540.00
Installation ascenseur à Ursy	200'000.00	163'584.70	-36'415.30
Réfection de routes AF étape 2	652'900.00	523'811.55	-129'088.45
Réfection de canalisations : routes AF étape 2	10'100.00	10'452.20	352.20
Construction d'un collecteur route de Vauderens à Ursy	179'000.00	166'779.45	-12'220.55
Réfection canalisations : routes AF étape 2	112'000.00	108'372.35	-3'627.65
Aménagement d'un columbarium	28'204.10	25'991.70	-2'812.40
Frais de vente Route de la Chapelle 6 à Mossel	17'770.50	19'023.60	1'253.10
Total des investissements bouclés	1'199'974.60	1'038'955.55	-161'019.05

Investissements non bouclés en CHF

	Crédit voté	Comptes 2022	Report budget 2023
Mise en place MCH2	60'000.00	17'730.80	-20'959.85
Crédit d'étude rénovation bâtiment Rte de Moudon 5 Ursy	80'000.00	13'121.90	-66'335.10
Réfection de routes AF étape 3	1'386'900.80	880'710.95	-470'447.75
Assainissement réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts	1'735'000.00	3'294.70	-148'335.70
Adduction d'eau village d'Ursy	30'000.00	494.90	-29'505.10
Crédit d'étude mesures PGEE	55'000.00	34'560.00	-20'440.00
Mise en séparatif village d'Ursy	30'000.00	12'225.00	-17'775.00
Mesures PGEE secteurs Ursy-Vauderens et Vuarmarens	2'400'000.00	9'180.00	-2'390'820.00
Réfection canalisations : routes AF étape 3	185'000.00	0.00	-177'941.50
Aménagement cours d'eau Vauderens	40'000.00	0.00	-31'820.35
Plan d'aménagement local PAL	50'000.00	4'353.55	-28'948.90
Equipement zone d'activités « Les Terraux »	0.00	9'160.80	0.00
Transformation Route de Morlens 36, Vuarmarens	1'230'000.00	23'998.80	-1'197'269.25
Total investissements reportés	7'281'900.80	1'008'831.40	4'600'598.50

Récapitulation des investissements nets 2022 en CHF

Bouclés (dépendances 2022)	287'577.00
Non bouclés (dépendances 2022)	1'008'831.40
Taxe de raccordements et participations de tiers	-53'223.25
Subventions	-1'254'394.40
Vente bâtiments du patrimoine financier	-551'979.00
Investissements nets 2022	-563'188.25

2.3 Rapport de gestion

M. Jacques Bourquenoud informe que le rapport de gestion a deux buts principaux :

- a) gérer les finances de manière efficace et conforme au droit ;

b) disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière.

La Commune d'Ursy a investit et continue d'investir afin d'offrir des infrastructures aux normes et de qualité. Notre patrimoine administratif inscrit au bilan se monte à 44 millions (école, routes, terrains, infrastructures liées à l'eau, etc...). Ces investissements ont un impact sur les charges opérationnelles (intérêts et amortissements) mais aussi sur les engagements financiers et la trésorerie. S'agissant du flux de trésorerie, de 3.8 millions au 1^{er} janvier, le solde au 31 décembre est passé à 2 millions après le remboursement d'emprunts à hauteur de 2.8 millions et bénéficié de la clôture des comptes de résultats et d'investissements à hauteur de 1 million. S'agissant des indicateurs financiers, ils sont tous dans le rouge, en lien avec les investissements communaux auxquels s'ajoutent notre participation aux investissements du district à hauteur de 17.8 millions.

2.4 Rapport et préavis de la Commission financière

Madame Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport.

« Les comptes de l'exercice 2022 ont été révisés par la Société Fiduciaire Butty SA, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la loi sur les finances communales (LFCo).

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'assemblée communale à approuver les comptes 2022. Le résultat opérationnel boucle avec un excédent de produits de CHF 564'780.62 et le résultat total avec un excédent de produits de CHF 1'868'557.38 en tenant compte des charges et revenus extraordinaires. Le compte d'investissement se solde par un excédent de produits de CHF 563'188.25 ».

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

2.5 Approbation

Approbation du compte de résultats et du compte des investissements :

Compte de résultats : excédent de produits de CHF 1'868'557.38

Compte des investissements : excédent de produits de CHF 563'188.25

Décision :

VOTE : OUI 87 NON 0 Abstention 0

✓ Le compte de résultats et le compte des investissements 2022 de la Commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2022 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Madame Sophie Progin, administratrice des finances, ainsi qu'à sa collaboratrice Madame Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2022. Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la Commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail auxquels il associe l'organe de révision, la Fiduciaire Butty SA à Ursy.

3. Investissements 2022 (complément) – rapport de la commission financière et approbation

M. le Syndic relève que l'Assemblée communale a accepté deux crédits d'étude le 14 décembre 2020 et le 30 mai 2022 pour la rénovation du bâtiment communal à Ursy. Le dossier

est en cours de finalisation pour la mise à l'enquête publique. La rénovation du bâtiment touche 3 entités, la Paroisse d'Ursy (crédit déjà voté le 20.04.2023), l'ACSU (Association Centre Sportif Ursy – crédit déjà voté le 03.05.2023) et la Commune d'Ursy.

3.1 Crédit d'engagement rénovation bâtiment communal Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, vice-Syndic, en charge de ce dossier, pour la présentation de la demande de crédit d'engagement. Concernant l'avancement du projet les études techniques et thermiques sont presque terminées. Le dossier pour la mise à l'enquête publique est en cours de finalisation. Les soumissions ont été envoyées.

Le plan financier pour la globalité des travaux (après subventions) est le suivant :

- ✓ Association Centre Sportif Ursy (ACSU) – CHF 1'524'600.00
- ✓ Commune d'Ursy – CHF 900'000.00
- ✓ Paroisse d'Ursy – CHF 600'000.00

Les travaux suivants sont prévus pour la rénovation énergétique et modifications intérieures :

- ✓ Enveloppe du bâtiment : façade, toiture, vitrages et stores
- ✓ Administration : travaux intérieurs
- ✓ Chauffage et sanitaire : modification du système de production de chaleur, changement des appareils sanitaires
- ✓ Travaux d'électricité : passage au LED
- ✓ Aménagements extérieurs
- ✓ Remplacement du sol de l'ancienne halle de gym

Le film du projet est présenté à l'assemblée.

Ce soir, nous vous soumettons une demande de crédit d'engagement de CHF 900'000.00.

Demande de crédit d'engagement

Cout	CHF	961'620.00
Subventions	CHF	-61'620.00
	CHF	900'000.00

Financement : emprunt

Durée de l'engagement : 3 % sur 33 ans

Charge annuelle

Amortissement 3 %	CHF	27'000.00
Intérêts 3 %	CHF	27'000.00
Total	CHF	54'000.00

Délai de réalisation : septembre 23 à décembre 24

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, Vice-Présidente de la Commission financière. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 961'620.00 moins les subventions de CHF 61'620.00, soit CHF 900'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 54'000.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Marcel Bischof : dans le cadre du projet, quelle est la surface prévue pour des panneaux solaires.

M. Patrice Conus passe la parole à M. Philippe Dupont pour le bureau d'architecture Dupont qui s'occupe du projet.

M. Philippe Dupont : le nombre de m² à prévoir dépend de la qualité de l'enveloppe du bâtiment. Il faut tenir compte d'une surface approximative de 100 m². 30 m² sont déjà prévus sur le bâtiment, le solde sera certainement posé sur les bâtiments scolaires.

M. Marcel Bischof : s'il reste des surfaces à disposition sur les bâtiments scolaires, la commune va-t-elle prévoir de compléter la totalité des surfaces avec des panneaux solaires ?

M. le Syndic : une étude sera réalisée en fonction de la surface qui sera déterminée. Nous allons optimiser au mieux.

M. Hervé Peiry : l'assemblée communale présente un résultat total de CHF 1'800'000.00. Pourquoi emprunter pour cet investissement ?

M. le Syndic : le résultat total tient compte des résultats extraordinaires. Nous ne pouvons pas utiliser le montant prélevé chaque année sur la réserve de réévaluation. Nous avons également besoin de liquidités pour le paiement des charges mensuelles.

M. Claude Gavillet : se questionne sur le changement du sol de la salle de gym. Quel sol sera prévu, un sol uniquement pour les activités gymniques ? ou un sol qui permettra d'accueillir des manifestations dans la salle.

M. Patrice Conus : le choix n'a pas encore été fait. Il faut juste relever qu'il ne s'agit pas d'une salle polyvalente. Les accès ne sont pas prévus pour le public, le bâtiment n'a pas été construit pour accueillir d'autres activités.

M. Claude Gavillet demande au Conseil communal d'y réfléchir dans le cadre de l'organisation de manifestations à Ursy.

M. Patrice Conus : effectivement le sol n'est pas adapté mais il est toujours possible de le protéger comme cela a été fait lors de la dernière fête des musiques à Ursy et soirées de gym. Ce genre de manifestations ne se déroule pas toutes les années.

M. Laurent Vaucher : se questionne sur l'aspect futur de la salle de paroisse.

M. le Syndic : la Paroisse a choisi pour l'instant de ne pas refaire le bâtiment. La peinture extérieure sera refaite. L'affectation du bâtiment devra être repensée dans le futur. Car actuellement elle ne répond visiblement plus aux attentes des sociétés.

M. Patrice Conus précise que dans le cadre du projet la Paroisse d'Ursy est concernée par l'annexe et les locaux communs mais pas par le bâtiment principal avec la salle de paroisse.

M. Laurent Vaucher : au niveau du chauffage l'étude a été faite en tenant compte de l'état actuel de la salle de paroisse ? en cas de rénovation simultanée du bâtiment pas possible de prévoir de la géothermie ?

M. Patrice Conus mentionne que le calcul a été fait en tenant compte de la rénovation du bâtiment et de toutes les surfaces actuelles. Pour la géothermie, ce projet a été écarté car nous n'avons pas assez de surface à disposition pour poser les nombreuses sondes nécessaires.

M. Marcel Bischof : demande si les fenêtres de la salle de paroisse seront changées ?

M. le Syndic : les fenêtres de l'annexe seront changées dans le cadre du projet. Les autres fenêtres ont déjà été changées.

M. Christian Béraud précise que le sol de la salle de paroisse n'est pas isolé. Il faudrait prévoir d'importants travaux en cas de rénovation complète du bâtiment.

Mme Catherine Conus : se questionne sur le fait que la Paroisse ne profite pas de ces travaux pour refaire la salle de paroisse.

M. le Syndic : nous ne pouvons pas répondre pour la Paroisse. Cette décision a été discutée entre la Paroisse et la Commune d'Ursy. Il n'est pas raisonnable de rénover la salle tout en sachant qu'elle n'est plus forcément adaptée aux sociétés. Elle ne peut pas être simplement isolée sans repenser à son affectation. Nous souhaiterions tous avoir une grande salle. Il s'agit d'une vision à long terme.

M. Patrice Conus a participé à l'assemblée de la paroisse. Selon les comptes présentés la Paroisse finance la salle pour la communauté. Les locations ne suffisent pas à couvrir les charges. Une réflexion à long terme doit être faite.

M. Michel Crausaz : si la Paroisse perd de l'argent avec cette salle la Commune ne devrait-elle pas aider financièrement pour cette salle ?

M. Christian Béraud : la décision de la Paroisse a été prise en assemblée de paroisse. Un calcul a été fait pour améliorer énergétiquement le bâtiment mais il faudrait cinquante ans pour amortir

les investissements sans pour autant agrandir la scène, améliorer les installations pour les sociétés. L'espace est donné nous ne pouvons pas empiéter sur les voisins et supprimer les places de parc, pour augmenter les volumes. Pour l'instant la salle est fonctionnelle ainsi.

La parole n'est plus demandée.

Décision :

VOTE : OUI 94 NON 0 Abstention 0

✓ La demande de crédit d'engagement pour la rénovation du bâtiment communal à Ursy, est acceptée à l'unanimité.

4. Approbation nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

M. le Syndic relève que le règlement était disponible sur le site internet de la Commune ou à disposition auprès de l'administration communale. Celui-ci ne sera pas lu. La commune d'Ursy a signé une convention avec la commune de Montet-Glâne en vue du regroupement des deux AES dès la rentrée d'août 2023. La réunion des AES est une nouvelle étape dans le rapprochement de nos deux communes. Avec ce regroupement, tous les enfants du cercle scolaire seront désormais réunis à Ursy.

La parole est passée à Mme Chloé Savary, Conseillère en charge du dossier, pour la présentation des principales modifications :

- Regroupement des AES de Montet-Glâne et Ursy, rentrée scolaire 23-24
- Ajout de la commune de Montet-Glâne
- Ajout d'une commission AES
- Aucun changement dans les compétences financières du Conseil communal par rapport au règlement actuellement en vigueur

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Ludovic Bürgi, membre de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 25 avril 2023, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, Syndic, nous ont présenté le règlement communal concernant l'Accueil extrascolaire ».

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver ledit règlement tel que présenté ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE : OUI 94 NON 0 Abstention 0

✓ Le nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire est approuvé à l'unanimité.

5. Divers

Etude de fusion Ursy-Montet

En préambule, M. le Syndic relève que cette présentation a été préparée d'un commun accord entre les Conseils communaux des communes de Montet-Glâne et Ursy. Celle-ci sera présentée à Montet le 31 mai prochain.

Le projet de fusion entre les communes d'Ursy et Montet-Glâne est presque au terme de son processus. Le Conseil communal a le plaisir de vous communiquer sur l'avancée des travaux

du comité de fusion. Tout d'abord la population de la nouvelle commune comptera plus de 4'000 habitants ce qui fera la 20^{ème} commune du canton en termes de population. La rédaction de la convention de fusion est presque terminée. La planification financière à 5 ans a été élaborée par les administratrices des finances des deux communes et le résultat a été présenté au comité de fusion. Cette étude confirme que la situation financière des deux communes est tout à fait comparable. Les calculs ont été faits avec le taux d'impôt et les différentes taxes de la commune d'Ursy.

Points déjà discutés concernant la convention de fusion :

- ✓ Date de l'entrée en vigueur de la fusion : 01.01.2025
- ✓ Le nom de la nouvelle commune : URSY
- ✓ Les armoiries de la nouvelle commune seront celles de la commune d'Ursy
- ✓ Cercles électoraux jusqu'aux élections générales de 2031
- ✓ L'administration communale de la nouvelle commune sera sise à Ursy

Points à finaliser :

- ✓ Taux d'impôts de la nouvelle commune
- ✓ Règlements appliqués pour la perception des taxes durant la période transitoire
- ✓ Maintien de l'assemblée communale ou introduction d'un conseil général

Une fusion est l'occasion de repenser à l'organisation du législatif communal. La question est de savoir si nous proposons l'introduction d'un conseil général ou le maintien de l'assemblée communale. Malgré la taille de la future commune, le comité de fusion propose de maintenir l'assemblée communale pour la prochaine législature. Chaque mode de fonctionnement a ses avantages et ses inconvénients mais nous pensons qu'il serait préférable de poursuivre avec le système actuel. Toutefois, nous aimerions avoir ce soir l'avis de la population. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

M. Claude Gavillet : est fermement opposé à l'introduction d'un Conseil général. Il suffit de lire les articles dans la presse sur nos communes voisines.

M. le Syndic : un climat de confiance s'est installé à Ursy. La proposition du Conseil communal est de maintenir l'Assemblée communale.

M. Bernard Oberson : souhaite le maintien de l'Assemblée communale.

M. Pierre Praz : partage aussi l'avis du maintien de l'Assemblée communale. Un autre sondage sera-t-il réalisé ?

M. le Syndic : non aucun autre sondage ne sera réalisé. La convention de fusion sera présentée après sa publication à la population.

M. Christoph Kämpfer : apprécie beaucoup la démocratie directe et les moments partagés en assemblée.

Calendrier :

- ✓ Finalisation de la convention de fusion : 07.2023
- ✓ Examen préalable de la convention de fusion par le Scom – juillet-septembre 2023
- ✓ Eventuelles corrections et adaptations de la convention : 09.2023
- ✓ Signature de la convention de fusion : 11.2023
- ✓ Publication de la convention de fusion : 12.2023
- ✓ Séance d'information à la population : 01.2024
- ✓ Vote aux urnes de la convention : 03.03.2024
- ✓ Convocation du corps électoral pour une éventuelle élection : 09.2024
- ✓ Entrée en vigueur de la fusion : 01.01.2025

Transports scolaires

Cette année une page va se tourner dans notre cercle scolaire en matière de transports scolaires. Après 25 années à gérer l'équipe des chauffeurs et à parcourir les routes de nos villages pour transporter les enfants, Mme Huguette Vaucher a décidé de remettre son mandat à la fin de l'année scolaire. Nous associons bien sûr son mari M. Jean-Claude Vaucher qui s'occupait de l'entretien des bus. Ensemble et, avec leurs chauffeurs, ils ont tout mis en œuvre pour que les enfants soient transportés en sécurité et bienveillamment. Pour tout cela, M. le Syndic remercie au nom du Conseil communal, des enfants et de toute la population, Madame et Monsieur Vaucher.

Le mandat des transports scolaires a été mis en soumission avec l'objectif de conserver une organisation la plus proche de ce que nous connaissons jusqu'à maintenant. Le mandat a été attribué à l'entreprise Girard Transports à Rue. Le nouveau transporteur reprendra certains bus et les chauffeurs qui souhaitent continuer. L'organisation future sera identique.

L'entreprise Girard Transports cherche pour la rentrée un conducteur ou une conductrice à temps partiel. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de Madame Chloé Savary, Conseillère communale ou auprès de l'administration communale.

Maternelle d'Ursy

Quelques places sont encore disponibles pour la rentrée 2023. L'école maternelle améliore la sociabilisation des enfants et elle représente une très bonne préparation à l'école.

Fête nationale le 31 juillet 2023

Le Conseil communal organisera la traditionnelle soirée de la fête nationale le lundi 31 juillet 2023. Nous aurons le plaisir d'accueillir Mme Johanna Gapany, Conseillère aux Etats. Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver cette date.

Personnel communal

Suite à la démission de M. Laurent Surchat en qualité de responsable du service technique, le Conseil communal a engagé M. Arnaud Conus qui débutera son activité le 1^{er} septembre prochain. En janvier dernier, Mme Nadia Magnin a fêté ses 15 ans d'activité en qualité de préposée au contrôle des habitants. Nous la remercions pour sa fidélité et pour son engagement.

Prochaine assemblée communale

La prochaine assemblée communale est fixée au lundi 11 décembre 2023.

Discussion

Mme Nicole Magnin : se pose la question de savoir si un projet est prévu pour une amélioration de la déchetterie. Ne faut-il pas allonger les horaires ?

M. le Syndic : nous avons débuté une étude pour la construction d'une nouvelle déchetterie, en dessous de la scierie Périsset. Cela va prendre un peu de temps, nous y travaillons.

M. Edouard Ansermoz : demande que la commune installe des bancs dans les lieux publics.

M. le Syndic : des réflexions sont en cours dans le cadre du concept Seniors +. Cette demande sera également analysée dans le cadre du projet de rénovation du centre village d'Ursy.

M. Bornet : une sensibilisation sera-t-elle faite concernant le littering (déchets sauvages) ? des déchets sont régulièrement jetés aux bords des routes.

M. le Syndic : nous faisons notre maximum pour la sensibilisation malheureusement nous n'allons pas pouvoir intervenir auprès des automobilistes.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21.50 heures.

Le Syndic :

Philippe Dubey

La Secrétaire :

Marie-Claude Conus

Investissements 2024

(point 2.2 de l'ordre du jour)

Crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment Route d'Oron 4 à Ursy – CHF 120'000.00

L'ancienne école rénovée d'Ursy regroupe actuellement plusieurs locaux destinés à l'accueil extrascolaire (AES), l'école maternelle, la Coccinelle et le service de psychomotricité. Pour rationaliser l'utilisation de l'espace et tout en offrant une solution de prise en charge des enfants, le bâtiment sera dédié uniquement à l'AES. Les autres entités seront déplacées dans le bâtiment communal à la Route de Moudon 5.

Les travaux suivants sont prévus :

- Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à distance
- Création de deux WC supplémentaires
- Divers aménagements intérieurs

Crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL) – CHF 80'000.00

L'Assemblée communale du 14 décembre 2020 a accepté une demande de crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 3.

Le dossier d'harmonisation a pour objet la planification du territoire de la commune d'Ursy et l'harmonisation des plans d'aménagement local (PAL) des différents secteurs de la commune fusionnée à plusieurs reprises.

Nous avons reçu en date du 11 mars 2022 le préavis de synthèse d'examen préalable de la part du Canton. Nous attendons encore, suite à des recours, la nouvelle décision qui doit être rendue ces prochaines semaines de la part de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), suite à la décision d'approbation du PAL du 14 mars 2018. Ensuite, nous pourrions finaliser le dossier en vue de la mise à l'enquête publique. La demande de crédit additionnel comporte les étapes suivantes:

- Analyse des préavis d'examen préalable et conditions d'approbation de la DIME
- Études annexes à réaliser : adaptation du plan communal des énergies, étude de prévention des risques en lien avec les dangers naturels
- Préparation du dossier d'enquête publique
- Information à la population et établissement du dossier d'enquête publique
- Traitement des oppositions
- Dossier pour examen final des services cantonaux et approbation par la DIME

Budget 2024 - Résultats du compte général

	Budget 2024	Budget 2023
Charges d'exploitation		
30 Charges de personnel	1 827 585.00	1 650 685.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 100 863.00	1 948 099.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 395 980.00	1 391 072.75
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	176 466.00	158 103.00
36 Charges de transfert	9 428 185.96	8 833 701.82
39 Subventions à redistribuer	269 900.00	308 020.00
Total des charges d'exploitation	15 198 979.96	14 289 681.57
Revenus d'exploitation		
40 Revenus fiscaux	9 223 300.00	8 562 668.89
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00
42 Taxes	2 077 970.00	1 860 797.35
43 Revenus divers	74 175.00	66 174.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	312 892.95	355 168.65
46 Revenus de transfert	1 762 591.40	1 657 841.26
49 Subventions à redistribuer	269 900.00	308 020.00
Total des revenus d'exploitation	13 720 829.35	12 810 670.15
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-1 478 150.61	-1 479 011.42
34 Charges financières	251 543.39	210 940.00
44 Revenus financiers	228 600.00	233 500.00
RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	-22 943.39	22 560.00
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-1 501 094.00	-1 456 451.42
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	912 538.25	924 966.50
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	912 538.25	924 966.50
RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	-588 555.75	-531 484.92

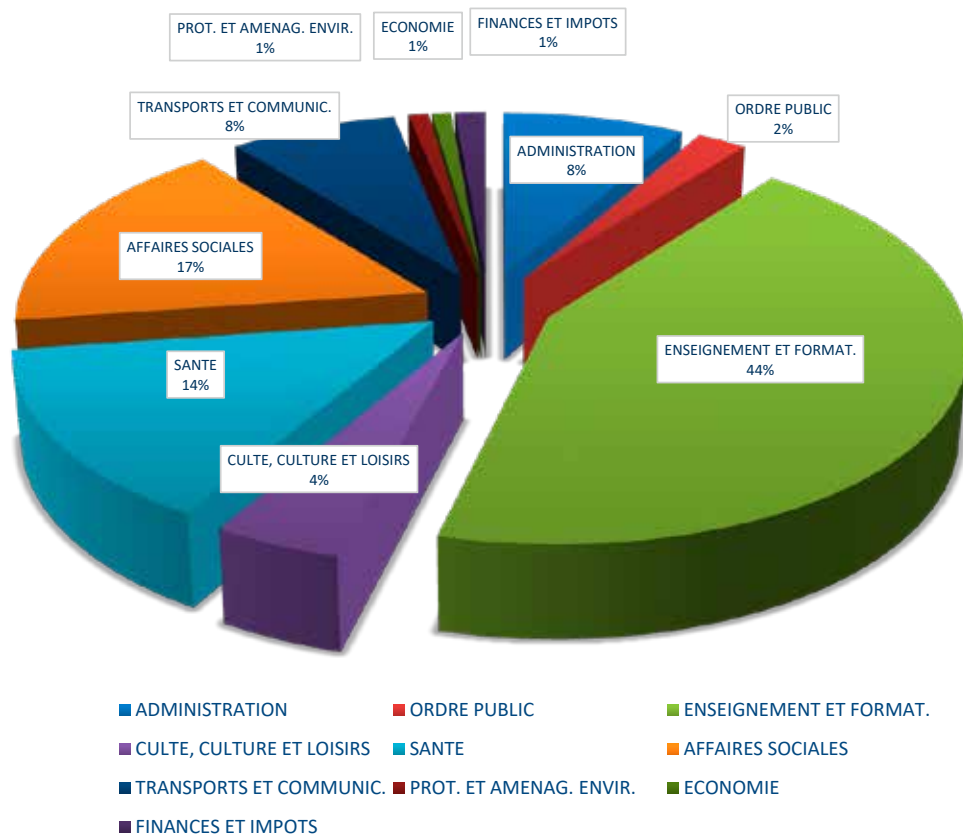
Budget 2024 - Compte de résultats

		Budget 2024		Budget 2023		Budgets	Budgets
		CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	+/- 2024-2023	+/- 2024-2023
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 298 970.00	312 510.00	1 207 292.75	262 648.25	91 677.25	49 861.75
01	Législatif et exécutif	232 960.00	61 790.00	237 980.00	45 200.00	5 020.00	16 590.00
02	Services généraux	1 066 010.00	250 720.00	969 312.75	217 448.25	96 697.25	33 271.75
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	442 381.91	171 540.00	468 796.05	175 110.00	26 414.14	3 570.00
14	Questions juridiques	205 900.00	23 590.00	226 582.50	26 660.00	20 682.50	3 070.00
15	Service du feu	205 137.96	142 000.00	207 750.00	143 100.00	2 612.04	1 100.00
16	Défense	31 343.95	5 950.00	34 463.55	5 350.00	3 119.60	600.00
2	FORMATION	6 158 757.20	951 044.10	5 493 949.77	547 914.00	664 807.43	403 130.10
21	Scolarité obligatoire	5 610 449.85	951 044.10	4 994 050.72	547 914.00	616 399.13	403 130.10
22	Ecoles spécialisées	513 307.35		467 899.05		45 408.30	
23	Formation professionnelle initiale	35 000.00		32 000.00		3 000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	586 098.90	60 900.00	653 730.55	97 800.00	67 631.65	36 900.00
31	Héritage culturel	10 350.00	500.00	7 350.00	500.00	3 000.00	
32	Culture, autres	55 950.55	200.00	61 863.55	1 000.00	5 913.00	800.00
33	Medias	336.00				336.00	
34	Sport et loisirs	519 462.35	60 200.00	584 517.00	96 300.00	65 054.65	36 100.00
4	SANTE	1 739 612.25	25 900.00	1 611 364.75	26 600.00	128 247.50	700.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	1 207 689.10		1 115 309.45		92 379.65	
42	Soins ambulatoires	498 923.15		461 205.30		37 717.85	
43	Prévention	33 000.00	25 900.00	34 850.00	26 600.00	1 850.00	700.00
5	PREVOYANCE SOCIALE	2 044 185.40	69 650.00	1 846 964.00	68 800.00	197 221.40	850.00
52	Invalidité	995 959.50		939 997.25		55 962.25	
53	Vieillesse et survivants	24 512.70	3 550.00	10 300.00	2 700.00	14 212.70	850.00
54	Famille et jeunesse	405 355.85	61 100.00	344 983.10	61 100.00	60 372.75	
55	Chômage	64 491.00		57 664.00		6 827.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	553 866.35	5 000.00	494 019.65	5 000.00	59 846.70	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	1 070 112.00	161 450.00	1 066 916.00	238 900.00	3 196.00	77 450.00
61	Circulation routière	844 514.00	160 950.00	827 114.00	215 900.00	17 400.00	54 950.00
62	Transports publics	225 598.00	500.00	239 802.00	23 000.00	14 204.00	22 500.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 745 591.15	1 636 866.25	1 890 995.00	1 758 548.00	145 403.85	121 681.75
71	Approvisionnement en eau	620 172.25	620 172.25	627 938.00	627 938.00	7 765.75	7 765.75
72	Traitement des eaux usées	647 954.00	647 954.00	756 660.00	756 660.00	108 706.00	108 706.00
73	Gestions des déchets	342 840.00	342 840.00	347 350.00	347 350.00	4 510.00	4 510.00
74	Aménagements	8 340.00		8 800.00		460.00	
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	2 300.00		2 100.00		200.00	
77	Protection de l'environnement, autres	49 200.00	25 900.00	50 700.00	26 600.00	1 500.00	700.00
79	Aménagement du territoire	74 784.90		97 447.00		22 662.10	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	102 971.15		39 822.70		63 148.45	
82	Sylviculture	14 350.00		15 150.00		800.00	
84	Tourisme	30 749.65		24 672.70		6 076.95	
85	Industrie, artisanat et commerce	57 871.50				57 871.50	

Budget 2024 - Compte de résultats

		Budget 2024		Budget 2023		Budgets +/- 2024-2023	Budgets +/- 2024-2023
		CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
9	FINANCES ET IMPOTS	261 843.39	11 472 107.25	220 790.00	10 792 816.40	41 053.39	679 290.85
91	Impôts		9 224 744.00		8 564 112.89		660 631.11
93	Péréquation financière intercommunale		910 825.00		861 323.00		49 502.00
95	Parts aux recettes, autres		249 100.00		243 622.26		5 477.74
96	Administration de la fortune et de la dette	261 843.39	174 000.00	220 790.00	210 320.00	41 053.39	36 320.00
97	Redistributions		900.00		900.00		
99	Postes non ventilables		912 538.25		912 538.25		
	Total des charges	15 450 523.35	14 861 967.60	14 500 621.57	13 969 136.65		
	Total des revenus		-		-		
	Excedent de charges (perte)	588 555.75		531 484.92			

Répartition des charges budget 2024



Budget 2024 - Compte des investissements

		Budget 2024		Budget 2023		Budgets	Budgets
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	+/- 2024-2023	+/- 2024-2023
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 290 093.65	61 620.00	1 390 852.95	61 620.00	100 759.30	-
02	Services généraux	1 290 093.65	61 620.00	1 390 852.95	61 620.00	100 759.30	-
2	FORMATION			58 000.00		58 000.00	-
21	Scolarité obligatoire			58 000.00		58 000.00	-
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	86 460.40		859 829.35	337 500.80	773 368.95	337 500.80
61	Circulation routière	86 460.40		859 829.35	337 500.80	773 368.95	337 500.80
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	6 754 985.55		6 886 895.40	709 400.00	131 909.85	709 400.00
71	Approvisionnement en eau	2 290 000.00		2 290 000.00	610 000.00	-	610 000.00
72	Traitement des eaux usées	4 349 610.00		4 529 201.50	99 400.00	179 591.50	99 400.00
74	Aménagements			31 910.35		31 910.35	-
79	Aménagement du territoire	115 375.55		35 783.55		79 592.00	-
85	Industrie, artisanat et commerce					-	-
9	FINANCES ET IMPOTS	1 192 250.55		1 200 000.00		7 749.45	-
96	Administration de la fortune et de la dette	1 192 250.55		1 200 000.00		7 749.45	-
	Total des charges	9 323 790.15		10 395 577.70			
	Total des revenus		61 620.00		1 108 520.80		
	Excedent de charges (perte)	9 262 170.15		9 287 056.90			

Rénovation bâtiment communal, Route de Moudon 5, Ursy

Le projet de rénovation du bâtiment communal a été mis à l'enquête publique le 7 juillet 2023. Selon le planning prévisionnel, le début des travaux est prévu pour le mois de février 2024. Il s'agit de : l'enveloppe du bâtiment (façade, toiture, vitrages et stores), réfection des guichets de l'administration communale, changement du système de chauffage et des appareils sanitaires, remplacement de l'ancien sol de la halle de gym I.

Restrictions de circulation : certaines zones autour du bâtiment seront soumises à des restrictions de circulation. Une signalisation adéquate sera mise en place.

Déplacement temporaire des guichets de l'administration communale : ceux-ci seront temporairement déplacés au rez inférieur du bâtiment communal pour permettre la poursuite des services à la population.

Communication ultérieure : des informations détaillées sur les dates spécifiques seront communiquées en temps voulu, via le site internet www.ursy.ch et l'application IGlâne.

Nous vous remercions pour votre compréhension.



Calendrier de l'envoi des taxes communales et impôts 2024

Désignation	Mois	Échéance
Taxes déchets 2 ^{ème} semestre 2023	Janvier 2024	28.02.2024
Contribution immobilière	Avril 2024	31.05.2024
Eau – Epuration Acompte 50 %	Avril 2024	31.05.2024
Impôts acomptes 2024	Juin 2024	31.07.2024 avec escompte ou 9 tranches de juillet 2024 à mai 2025
Taxes déchets 1 ^{er} semestre 2024	Juillet 2024	31.08.2024
Impôt sur les chiens	Juillet 2024	31.08.2024
Taxe non pompier	Septembre 2024	31.10.2024
Eau – Epuration Solde	Novembre 2024	31.12.2024

Le Service des finances reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

finances@ursy.ch, 021 909 59 57

Impôts pour les jeunes

Les jeunes ayant terminé leur formation en 2023, surtout ceux qui ont entrepris une carrière professionnelle, sont vivement invités à contacter:

le Service des finances de la Commune, 021 909 59 57 ou le Service cantonal des contributions, 026 305 33 00

afin de déterminer les acomptes d'impôt à payer. Cela évitera de devoir s'acquitter d'un important montant d'impôt en une seule fois lors de la taxation définitive. Cette information est également valable pour les jeunes gens de moins de 18 ans qui auraient déjà débuté une activité salariée.

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu du **29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement par téléphone** (numéros ci-dessous).

N'hésitez pas à demander le flyer au 026 347 12 92 ou 026 347 12 40.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg, www.fr.prosenectute.ch

**PRO
SENECTUTE**

Anniversaire - 90 ans

Madame Marie-Louise Dubach d'Ursy a fêté en juin son nonantième anniversaire, entourée des autorités communales.



Nous lui adressons encore toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.

Nouvelle carte journalière dégriffée Commune

La carte journalière sera remplacée par une nouvelle carte journalière dégriffée commune, disponible exclusivement auprès des administrations communales.

Avec la carte journalière dégriffée Commune, les personnes voyageront une journée entière dans toute la Suisse à partir de 39 francs (avec un abonnement demi-tarif) ou de 52 francs (sans demi-tarif), dans le rayon de validité de l'AG. Toutes les communes et les villes auront accès au même contingent valable pour toute la Suisse via une application centralisée. Une fois le contingent épuisé, il ne sera plus possible d'acheter une carte journalière dégriffée Commune.

Cette nouvelle prestation sera disponible à partir du 1er février 2024 à Ursy. Toutes les informations utiles seront publiées en temps voulu sur le site internet www.ursy.ch.



Repas à domicile

Toute personne au bénéfice de l'AVS ou de l'AI, ainsi qu'en incapacité temporaire de confectionner son repas et n'ayant pas d'autre personne apte à le faire dans le ménage (sur présentation d'un certificat médical) peuvent bénéficier des repas à domicile.

La passation des commandes se fait auprès du Service des repas à domicile de la Glâne-Sud :

Téléphone n° 021 909 02 59, mardi et vendredi matin de 08h30 à 09h30.

Subsidés pour la réduction des primes à l'assurance-maladie en 2024

Des informations détaillées sur l'octroi des subsides à l'assurance-maladie peuvent être obtenues auprès de :

- l'administration communale au 021 909 59 41
- de la Caisse cantonale de compensation AVS au 026 305 45 00
- sur le site de la caisse cantonale de compensation AVS www.caisseavsfr.ch/

Des formulaires de demande sont également à votre disposition auprès de l'administration communale.

Obligation de cotiser à l'AVS/AI/APG

Qui doit cotiser ? Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

En 2023, ce sont les personnes actives nées en 2005 qui entrent dans le cercle des cotisants. Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1er janvier qui suit le 20e anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la Caisse cantonale de compensation de leur domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins CHF 1'006.00 de cotisations par année (double de la cotisation minimale).

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Commandez une attestation de domicile depuis chez vous !

Vous devez attester de votre domicile pour une démarche officielle ou dans un autre but ?

Nous vous délivrons volontiers une attestation de domicile qui confirme votre adresse et la durée de votre résidence dans notre commune. Dès à présent une commande d'attestation de domicile peut se faire en ligne ou directement au guichet de l'Administration communale.

Comment procéder - commande en ligne ?

- Aller sur le site internet communal www.ursy.ch et sélectionner le menu « Guichet virtuel ».
- Sélectionner le type d'attestation souhaitée et prendre connaissance de sa description.
- Se connecter au guichet virtuel cantonal au moyen du lien à disposition, créer votre compte au besoin.
- Compléter le formulaire sur le guichet virtuel.

Nouvel horaire des transports publics

Dès le 10 décembre 2023

Nouveautés pour les usagers de la commune:

- Nouvelle dénomination des lignes de train du RER Vaud. La gare de Vauderens sera dorénavant desservie par le R6.
- Deuxième liaison par heure en train, entre Lausanne et Vauderens, aux heures de pointe, par une adaptation des horaires qui permettra une correspondance entre l'InterRegio15 et le R6 à Romont FR.
- Nouvelle ligne de bus directe 10.361 Moudon, gare - Lausanne, Vert-Bois/EHL - Epalinges, Croisettes, du lundi au vendredi, aux heures de pointe. Correspondance avec la ligne de bus 20.474 Romont-Vauderens-Moudon à Moudon, gare dans les deux sens.
- RegioExpress Fribourg-Aigle-Le Châble VS, les samedis, dimanches et jours fériés, du 16 décembre 2023 au 14 avril 2024. L'aller le matin et le retour le soir. Correspondance avec la ligne de bus 20.474 Moudon-Vauderens-Romont en gare de Romont FR dans les deux sens.



Maternelle d'Ursy

La Commune d'Ursy met à votre disposition une école maternelle.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2024-2025 sont ouvertes !

Groupe I Lundi matin - Jeudi après-midi

Groupe II Lundi après-midi - Jeudi matin



L'ECOLE
MATERNELLE
D'URSY

Pour tout renseignement, nous sommes à votre service

Par téléphone au 021 909 59 57 ou

Par mail à finances@ursy.ch.

Le formulaire d'inscription et le règlement sont à votre disposition sur notre site internet www.ursy.ch.



AES d'Ursy

L'accueil extrascolaire est ouvert à tous les enfants des classes enfantines et primaires scolarisés des Communes d'Ursy et Montet-Glâne.

Il a pour mission d'assurer la garde des enfants en dehors des heures de classe, de leur fournir des repas équilibrés ainsi que de favoriser leur développement par des activités adaptées à leur âge.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements au 021 909 08 41.
www.ursy.ch



Entretien hivernal **Déneigement**

Sur les routes communales, notre service d'édilité assurera, dans la mesure du possible, la praticabilité du réseau de 06h00 à 22h00. Il sera donné priorité aux principaux axes de communication.

Dans un but économique et écologique, le salage sera effectué avec parcimonie. Dans les quartiers, seules les routes collectrices ou présentant une déclivité importante seront salées.

Informations importantes à retenir :

- Le personnel communal et les entreprises mandatées par la commune ont pour mission de débayer les chemins, les places et les trottoirs appartenant à la commune et au domaine public.
- Tout le reste, soit places et chemins privés sont de la compétence des propriétaires qui doivent prendre eux-mêmes, et à leurs frais, les dispositions nécessaires pour évacuer la neige.

et d'autre part,

- Le propriétaire d'un fonds riverain d'une route communale est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci à l'occasion du service hivernal.
- Lors du déblaiement des routes, la commune n'est pas tenue de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées.



Barrières à neige

Le personnel communal est dans l'impossibilité de poser des barrières à neige sur l'ensemble du réseau. En cas de forts vents, il y aura toujours des congères à certains endroits.

Veuillez tout mettre en œuvre pour faciliter l'entretien hivernal de notre réseau routier et respecter le balisage mis en place pour le déneigement (piquets à neige). Merci par avance de votre compréhension.

Raccordement au réseau d'eau potable

Tout raccordement au réseau communal d'eau potable ou de l'AGSO (Association Glâne-Sud-Ouest) doit faire l'objet d'une demande écrite à la Commune.

Avis aux propriétaires raccordés au réseau d'eau potable

Les propriétaires raccordés au réseau communal d'eau potable ou de l'AGSO sont invités à signaler au moyen d'un piquet de couleur l'endroit où se trouve la vanne d'entrée privée.

Cela évitera, surtout l'hiver, des recherches difficiles de la prise d'eau en cas de problème.

En cas de non signalisation, les frais de recherche seront facturés au propriétaire.



Pour rappel - article 16 du règlement relatif à la distribution de l'eau potable :

« Il est interdit à l'abonné de déplomber ou de démonter le compteur ou de modifier les vannes et la prise d'eau sans l'accord préalable de la commune. L'abonné ne peut disposer en sa faveur ou en faveur d'un tiers d'un raccordement entre la conduite principale et le compteur. Les frais de réparation ou de remise en état des installations détériorées, endommagées ou déplacées sans autorisation sont à la charge du propriétaire de l'immeuble. »

Le Conseil communal vous remercie de votre collaboration.

Sapins de Noël

La corporation forestière Glâne-Farzin organise la vente des sapins de Noël de la région.

**Les samedis 9 et 16 décembre 2023
de 8h30 à 11h30**

Lieu : Centre forestier de Combloney, Romont

Itinéraire :

- A la sortie de Romont prendre direction Payerne
- En face du PAA, prendre la route militaire
- Au milieu de la montée après environ 700 mètres, prendre à droite la petite route goudronnée.
- Arrivée au centre forestier de Combloney



Les sapins de Noël s'illuminent !

Dans chaque village de la commune, un arbre de Noël sera spécialement décoré pour l'occasion.

Afin d'apporter de la lumière et de la magie dans nos villages pendant la période des fêtes de Noël, le Conseil communal a décidé de planter un sapin sur les places disponibles dans les villages de Morlens, Mossel, Vauderens et Vuarmarens.



Enseignes lumineuses – extinction de l'éclairage durant la nuit

De nouvelles dispositions applicables au niveau cantonal et communal sont entrées en vigueur le 1er juillet 2023 en matière d'énergie et plus particulièrement d'éclairage public et d'enseignes lumineuses.

En matière d'éclairage public, l'extinction nocturne complète ou dynamique de l'éclairage public est déjà appliquée.

En matière d'enseignes lumineuses et d'éclairage de vitrines, en application de l'art. 15a al. 6 de la loi sur l'énergie, « les enseignes publicitaires et l'éclairage des commerces, doivent être éteints entre minuit et 5 heures ».

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

Fête nationale à Ursy **31 juillet 2023**

Allocution de Madame Johanna Gapany, Conseillère aux États.

Chères habitantes, chers habitants de Ursy,
Chers visiteurs d'un soir,
Mesdames et Messieurs

Merci pour votre invitation !
Et bravo aux organisatrices et organisateurs, quel travail !

Le premier août, c'est un grand rendez-vous

Vous êtes peut-être patriote ! Ou pas.
> Mais vous participez !

Vous connaissez l'hymne national ? Ou pas.
> Mais vous participez !

Vous savez sans doute comment griller les saucisses ? Ou pas.
> Mais vous participez !

Parce que, l'important c'est de participer, de répondre présent
C'est ce qui fait notre force. Ce qui confirme l'existence d'un pays.

Et depuis longtemps !

En 1291, ils étaient 3 :

C'était la Suisse
...sans les bricelets
...sans le vin cuit
...sans la cuchaule
...sans ursy

Nous sommes d'accord. Cette Suisse-là manquait un peu de saveur.

Puis nous sommes arrivés
C'était en 1481, il y a plus de 540 ans..
Ce n'était sans doute pas une évidence.

Plusieurs langues, beaucoup de dialectes, beaucoup d'accent.
Des cultures, des traditions, des religions différentes.



La Suisse ne s'est pas construite sur une évidence, ni par hasard.

La Suisse s'est construite avec une véritable volonté, avec du caractère, de la persévérance, du travail.

Et c'est sans doute la raison de son succès aujourd'hui.
Jamais la Suisse ne s'est reposée sur des acquis.

Des centaines d'années ont passé et encore aujourd'hui la Suisse cultive sa cohésion et elle se ré-invente, toujours.

Quel pays !

Pourtant, ce ne sont pas les défis qui manquent !

On pourrait parler de la pandémie, de la pénurie d'énergie, de la guerre en Ukraine, du vieillissement de la population, de l'immigration....

Ce sont quelques-uns de nos défis mais ils nous feront certainement pas passer à côté des opportunités....
Parce que quand on est en tête du classement des pays les plus innovants, on n'est pas un petit pays. On est une grande nation capable de servir le monde entier avec ses solutions.

> On en a besoin pour préserver l'environnement, pour renforcer notre approvisionnement...en énergie, en alimentation...
Parce que quand on est l'un des pays qui a le plus faible taux de chômage en Europe, on n'est pas un petit pays. On est une grande nation, avec une économie solide. C'est ce qui nous permet à chacune, chacun d'avoir un emploi, d'être indépendant, d'être libre.
Parce que quand on est le pays qui garantit l'accès à la formation pour toutes et tous, on n'est pas un petit pays. On est une grande nation qui assure l'égalité des chances, en vrai et pas seulement dans les discours.

Alors oui !

Certains nous voient comme polis, propres, discrets, riches, ponctuels.
D'autres nous confondent avec la Suède.

Mais peu importe ce que pensent les autres.

Nous sommes une grande nation et nous continuerons à nous comporter comme tel, à servir le monde entier en cultivant nos valeurs et notre savoir.

Bon, nous ne sommes pas de ces grandes nations qui font des défilés et invitent les chefs d'Etat étrangers pour la fête nationale.

C'est vrai !

Nous, nous sortons les lampions, nous grillons des saucisses, nous invitons les amis, les voisins, la famille.

Nous ne sommes pas non plus de ces grandes nations qui se réunissent dans LA capitale pour fêter leur pays.

Notre tour Eiffel à nous, c'est plutôt la prairie du Grütli ou la place du village.

C'est vrai ! Nous ne sommes pas de ces grandes nations qui en mettent plein les yeux.

Mais ce qui fait de nous une grande nation, notre moteur à nous, c'est l'humain, le savoir, la capacité de nous unir pour oser.
D'ailleurs, les hommes, les femmes qui se sont engagées avant nous, qui ont marqué l'histoire de notre pays méritent notre reconnaissance.

Et surtout, surtout ces femmes et ces hommes doivent nous donner envie de continuer parce que rien n'est acquis. Rien n'est fini.

Vous et moi, nous sommes face à de sacrés défis.
Et nous n'allons pas régresser, certainement pas.
Nous allons progresser.
Et à la fin, nous allons réussir

Et si Astérix avait la potion magique, nous nous avons :

La liberté qui nous laisse penser que tout est possible ;
L'audace qui nous encourage à tout tenter ;
La modestie qui nous motive à toujours continuer d'apprendre ;

Oui ! à la fin, avec cet esprit suisse, nous allons réussir !



Parce que nous aussi, nous sommes des hommes et des femmes engagées, chacun à notre manière

Chaque petit geste compte et le vôtre peut faire toute la différence.

Mesdames et Messieurs,

Vous êtes... nous sommes des faiseurs de la Suisse de demain et l'histoire Suisse ne se souviendra pas d'un homme ou d'une femme, elle se souviendra de ce que nous avons fait pour notre pays.

L'histoire se souviendra de notre volonté de nous unir pour progresser, pour servir notre pays et pour livrer aux prochaines générations, non pas un fardeau mais un bel héritage !

Nous en sommes capables et avec cette ténacité Fribourgeoise, nous réussirons !

Belle fête nationale !

★ Ursy s'Anime

Nous avons été ravis de vous retrouver lors de notre traditionnel marché d'automne. Cette magnifique édition a été un succès grâce à votre présence! Merci!

Du 1^{er} au 24 décembre, nos villages seront illuminés par les fenêtres de l'Avent. Découvrez les magnifiques décorations qui ont été concoctées par toutes les personnes qui participent à cette magie. Merci à eux !

Retrouvez toutes les informations et la possibilité de vous inscrire à nos différentes manifestations tout au long de l'année sur www.ursysanime.ch.



Agenda Ursy s'Anime 2024

SAMEDI 23 MARS

Bourse de printemps

LUNDI 1^{ER} AVRIL

Course aux œufs

SAMEDI 28 SEPTEMBRE

Marché d'automne

SAMEDI 5 OCTOBRE

Bourse d'automne

DU 1^{ER} AU 24 DÉCEMBRE

Fenêtres de l'Avent

📅 Agenda des manifestations et lotos à Ursy (jusqu'en juillet 2024)

DÉCEMBRE 2023

Fenêtres de l'Avent (Ursy s'Anime)

6 DÉCEMBRE 2023

St-Nicolas des enfants

7 JANVIER 2024

Nouvel An des Aînés

27 JANVIER 2024

12h de la Fondue

2-3 FÉVRIER 2024

Soirées de la Gym Ursy

1-2-3 MARS 2024

Théâtre de la Jeunesse

8-9 MARS 2024

Théâtre de la Jeunesse

16 MARS 2024

12h. du Volley

22-23 MARS 2024

Concert annuel Fanfare

23 MARS 2024

Bourse de printemps (Ursy s'Anime)

1^{ER} AVRIL 2024

Course aux œufs (Ursy s'Anime)

12-13 AVRIL 2024

Bar et souper villageois (Jeunesse)

4 MAI 2024

MotoTroc

8-9 JUIN 2024

Concert Mi K Do

15 JUIN 2024

Concert Ecole de Musique

5-6-7 JUILLET 2024

Tournoi FC Ursy

31 JUILLET 2024

Fête Nationale

LOTOS

7 et 17 décembre 2023

21 janvier 2024

11 et 25 février 2024

7 et 28 avril 2024

5 et 26 mai 2024

23 juin 2024



Carte prêtée par M. Marc Baudois d'Ursy
(Années 70-75)

Chanter le 1^{er} mai !

Depuis le XIXe siècle, les enfants fribourgeois, seuls ou en groupes, se déplacent de maison en maison pour annoncer l'arrivée du printemps en chansons.

Ils se voient récompensés de quelques pièces et de friandises, alors que les mayintsète (mésanges) du début du siècle passé recevaient un oeuf ou des fruits. A pied ou à vélo, les jeunes chanteurs parcourent leur village et parfois les communes environnantes, ravis de ce jour de congé. En ville, les écoliers se dirigent davantage vers les commerces et les restaurants afin d'être sûrs de se faire entendre.

Certains jouent un air de musique, et il n'est pas rare, en Gruyère, de voir des enfants porter le dzaquillon et le bredzon et/ou chanter en patois. Revêtir le costume traditionnel à cette occasion est aussi une des habitudes des sociétés de jeunesse de ce district, qui, comme la plupart de leurs semblables du canton, vont de porte en porte pousser la chansonnette durant la soirée ou la veille déjà ; on les accueille parfois avec un verre et on leur laisse souvent une enveloppe.

Malgré une diminution du nombre de chanteurs, parfois découragés par les portes closes, la tradition reste bien vivante, en partie grâce aux enseignants qui la font connaître et apprennent à cette occasion des chants à leurs classes.

Merci de faire perdurer cette tradition !






bicubic
romont

Saison culturelle 2023-24
Profitez des abonnements gratuits!

Des codes-abonnements Bicubic sont disponibles dans chaque commune du district de la Glâne. Ces codes offrent la gratuité sur les spectacles de la saison culturelle (spectacles à l'abonnement). Pour en bénéficier, contactez l'administration communale de votre commune.

Sont exclus de cette offre: les spectacles indiqués «hors saison» sur le site, ainsi que les spectacles de la Petite Saison.

Saison culturelle 2023-24
bicubic.ch



Mardi 6 février 2024

19h30 - 21h30

Salle communale | 1670 Ursy

Une installation photovoltaïque chez moi

Séance d'information qui fournit toutes les informations techniques et financières nécessaires ainsi qu'un aperçu de la démarche nécessaire. Cette séance est organisée par Energie-FR, en collaboration avec le Plan Climat cantonal, le Service de l'énergie et les communes du canton de Fribourg.

Pourquoi et comment ?

INTERVENANT :

Marcel Gutschner
NET Nowak Energie
& Technologie SA

Pourquoi opter pour une installation photovoltaïque ? Comment connaître le potentiel solaire chez moi ?

Quelles démarches pour l'installation ? Comment l'utiliser au mieux ?

Quels coûts ? Quelles subventions ? Quel rendement ?

Apéro-discussion : échange avec les expert-e-s

Entrée gratuite et sur inscription jusqu'au 02.02.2024:
021 909 59 41 ou commune@ursy.ch

Les habitant.e.s des communes de la Glâne Sud ont l'opportunité d'investir dans la transition énergétique.



Dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne des pompiers intercommunale, l'Association des pompiers de la Glâne-Sud (APGS) et la commune de Rue ont conclu un partenariat avec la Coopérative OptimaSolar Fribourg-Freiburg (OSFF) pour le financement, la réalisation et l'exploitation d'une installation solaire photovoltaïque sur la toiture du bâtiment.

Cette installation sera mise en service en automne 2023. Avec ses 550 m² de panneaux solaires et une puissance de 110 kWp, l'installation produira annuellement près de 105'000 kWh, soit l'équivalent de la consommation moyenne de 26 ménages. Une partie de ce courant sera autoconsommée sur place.

OptimaSolar Fribourg-Freiburg (OSFF) est une coopérative indépendante fondée à Fribourg en 2016 comptant actuellement plus de 200 coopérateur.trice.s et 6 installations en service. Son objectif est d'accélérer la transition énergétique en développant la production d'électricité solaire dans le canton grâce à la participation de la population.



Investissement citoyen

En devenant coopérateur d'OSFF, chacun.e peut participer à la transition énergétique en finançant par l'achat d'une ou plusieurs parts sociales de CHF 1012.- l'unité, la réalisation de la centrale solaire du bâtiment des pompiers de l'APGS de Rue. Chaque part sociale procure un rendement qui est déterminé chaque année en fonction des résultats de la coopérative. Depuis 2020, le dividende s'est élevé à 2%.

L'investissement citoyen, comment ça marche ?

- Chaque part sociale peut être transmise, revendue ou remboursée sous conditions.
- Chaque coopérateur.trice dispose d'une voix à l'Assemblée générale et prend ainsi part aux décisions.
- Les coûts administratifs sont très réduits car la coopérative fonctionne en grande partie sur la base du bénévolat.
- Les coopérateur.trice.s sont invité.e.s à participer à l'inauguration de l'installation.
- Un tableau avec le nom de tous les coopérateurs associés au projet sera apposé dans le bâtiment.
- Chaque coopérateur.trice est informé.e annuellement de la quantité d'énergie produite par ses parts sociales.

Bulletin de souscription de parts sociales

Objet : APGS (association pompiers Glâne Sud) à Rue

À remplir et envoyer à :

OptimaSolar Fribourg-Freiburg
c/o Laurent Thévoz
Rue de la Lenda 15
1700 Fribourg

Ou à remplir en ligne sur :

www.optimasolar-fr.ch/accueil/devenir-coopérateur/



Civilité : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Rue et numéro : _____

NPA/Localité : _____

E-mail : _____

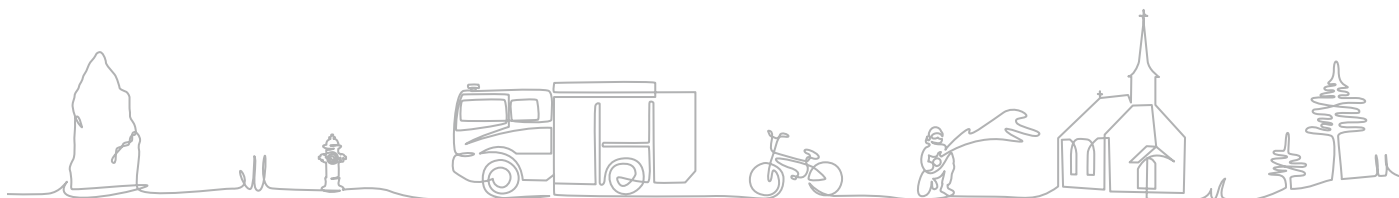
IBAN pour virer le rendement : _____

Je confirme que :

Je souscris à _____ part(s) sociale(s) de la Coopérative OSFF à CHF 1'012.- (valeur nominale CHF 1'000.-) et m'engage à régler la facture dans les 30 jours.

Date : _____

Signature : _____





La Coccinelle accueille les enfants de la commune dès le mois de septembre et nous nous réjouissons de partager cette nouvelle année avec eux.

Les enfants de 2 ans révolus peuvent s'inscrire au prix de 70 frs par mois pour 4 demi-jours. Chaque enfant peut être inscrit soit le mardi matin, soit le vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30.

A la Coccinelle, chaque enfant peut faire des expériences complémentaires à celles faites à la maison - pour cela plusieurs activités lui seront proposées tels que des dessins, des jeux, de la rythmique, des chants, des bricolages et plein d'autres encore.

Ce sera aussi l'occasion d'apprendre à vivre en groupe, au milieu d'autres enfants. Le monde des relations avec ses pairs est très différent de celui de la maison. Il apprendra à partager, à attendre son tour, à demander quelque chose pour les autres...

Dans un lieu adapté et une ambiance très agréable, Sandrine et Maïté t'attendent pour plein d'aventures.

Responsable :

Sandrine Rochat
Ch. des Sécherons 22
1675 Vauderens
076 822 05 71
lacoccinelledursy@gmail.com

Adresse de la halte de jeu

La Coccinelle
Route d'Oron 4
1670 Ursy



Places disponibles 2024

La crèche le Bourillon est active sur la commune d'Ursy depuis 2011 et offre un service de qualité pour l'accueil de vos enfants de 0 à l'entrée à l'école.

Pour 2024, nous aurons des places disponibles pour l'accueil de bébés et aussi pour les plus grands que ce soit à la journée ou à la demi-journée. N'oubliez pas de nous appeler et de réserver votre place au plus vite.



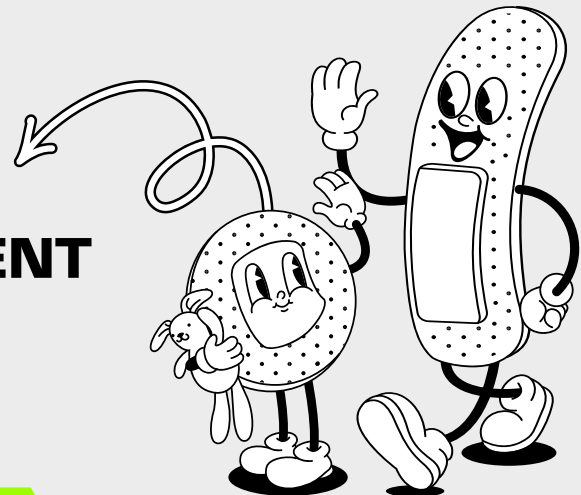
Dès le 1^{er} janvier 2025, la crèche le Bourillon déménagera dans des locaux entièrement rénovés à la Route de Blessens 21 à Vauderens. Situés au milieu de la nature, vos enfants bénéficieront de diverses salles adaptées selon leur âge, d'un espace extérieur et d'un jardin. La crèche se réjouit de mettre en place ce projet durant l'année 2024.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site internet : <https://www.creche-le-bourillon.ch/>

Direction direction@creche-le-bourillon.ch

N° téléphone 021 909 04 81

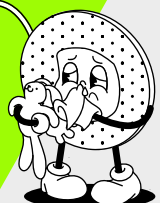
URGENCE MÉDICALE: QUE FAIRE? LE BON COMPORTEMENT AU BON MOMENT



→ **ALLER À LA PHARMACIE**
→ **OU APPELER LA PHARMACIE DE GARDE**
0900 146 146*

→ **ALLER À LA PHARMACIE**
→ **OU APPELER LA PHARMACIE DE GARDE**
0900 146 146*

*CHF 2.-/min



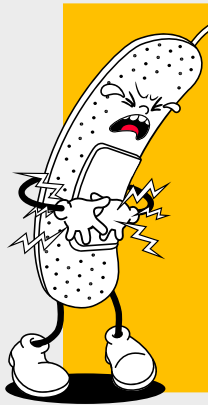
Adultes PAR EXEMPLE

- Symptômes récents supportables
- Piqûre ou brûlure légère
- Boutons ou rougeurs
- Toux, rhume, maux de gorge, maux de tête légers



Enfants de 0-16 ans PAR EXEMPLE

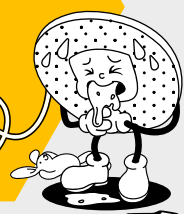
- Symptômes récents supportables
- Piqûre ou brûlure légère
- Boutons ou rougeurs
- Toux, rhume, maux de gorge



→ **APPELER VOTRE MÉDECIN TRAITANT·E**
→ **OU LA GARDE MÉDICALE 0800 170 171**
→ **OU SE RENDRE DANS UNE PERMANENCE**

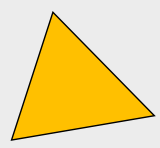
→ **APPELER VOTRE PÉDIATRE**
→ **OU LA KIDSHOTLINE**
0900 268 001*

*CHF 2.99/min, max CHF 29.90/appel



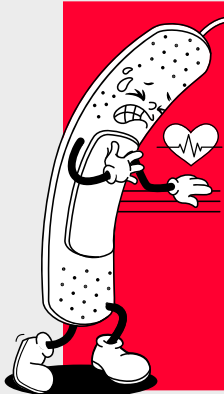
Adultes PAR EXEMPLE

- Symptômes persistants
- Douleurs aiguës ou chroniques
- Coupures et blessures
- Fracture ou entorse
- Boutons ou rougeurs avec fièvre



Enfants de 0-16 ans PAR EXEMPLE

- Symptômes persistants
- Fièvre persistante
- État général diminué
- Vomissements ou diarrhée



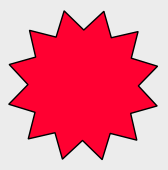
→ **ALLER AUX URGENCES**
→ **OU APPELER LE 144**

→ **ALLER AUX URGENCES PÉDIATRIQUES,**
SITES HFR FRIBOURG - HÔPITAL CANTONAL
OU HIB PAYERNE
→ **OU APPELER LE 144**



Adultes PAR EXEMPLE

- Difficulté respiratoire
- Douleur à la poitrine
- Perte de connaissance, paralysie
- Importante perte de sang



Enfants de 0-16 ans PAR EXEMPLE

- Difficulté respiratoire
- Convulsion ou perte de connaissance
- Importante perte de sang
- Vomissements ou diarrhée avec déshydratation
- Fièvre (0-3 mois)
- Fracture



www.fr.ch/urgence





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Changement LDCh au 01.01.2024

Les étapes pour l'acquisition d'un nouveau chien



J'ai eu un chien au cours des dix dernières années.

OUI

J'ai déjà mon ID AMICUS.



NON

Je participe à un **cours théorique** auprès d'un-e éducateur-trice canin-e agré-e par le SAAV.

Je me rends auprès de ma commune pour obtenir mon ID AMICUS.

Je peux **acquérir** un chien et je dois l'inscrire dans AMICUS.

L'**éducation** de mon chien est importante. Je l'éduque par moi-même ou je prends des cours.



J'ai 18 mois pour éduquer mon chien et passer l'**évaluation pratique de conductibilité**. Je peux trouver la liste des éducateur-trice-s canin-e-s agréé-e-s sur le site du SAAV et prendre contact avec celui ou celle de mon choix.

Moi et mon chien avons **réussi** l'évaluation pratique de conductibilité.

Bonne suite!

Moi et mon chien avons **échoué** à l'évaluation pratique de conductibilité. Nous avons trois essais au total. Ensuite, l'éducateur-trice canin-ne aura l'obligation de l'annoncer auprès du SAAV.

Plus de renseignements sur
www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens



☎ 026 426 02 80

✉ info@diabetefribourg.ch



**Rue de l'Hôpital 1, CSSF Billens
4ème étage (F), ancien hôpital**

diabètefribourg est l'association officielle du canton de Fribourg pour les personnes souffrant de diabète.

Le siège de l'association se trouve à Fribourg, mais des consultations sont également possibles dans nos antennes de Billens, Riaz, Guin et Morat (remboursées par la caisse maladie).

Conseiller, accompagner et prendre soin de vous

- Soins de pieds réguliers pour surveiller l'apparition d'une lésion
- Enseignement infirmier aux adultes et enfants diabétiques, et suivi ambulatoire
- Consultations diététiques
- Instruction et vente d'appareils et de matériel spécialisés (bandelettes, glucomètres, capteurs, etc.)
- Représentation des intérêts des personnes diabétiques et soutien juridique
- Formation des enseignants et professionnels de santé à l'encadrement des personnes diabétiques

Prévenir et dépister

N'attendez pas de savoir si vous êtes diabétiques et renseignez-vous sur nos actions de dépistage!

Encourager et partager

Approfondir ses connaissances sur la maladie et mettre en commun des astuces pour améliorer son quotidien grâce à:

- des cours pour apprendre à mieux vivre avec son diabète
- des groupes d'entraide
- des activités communes



Pour en
savoir plus

Rapport de gestion 2022 du PassePartout de la Glâne Au service des Glânois depuis 30 ans

Buts de la Fondation :

La Fondation PassePartout favorise la participation sociale des personnes atteintes dans leur mobilité et légalement domiciliées dans le canton de Fribourg en fournissant un service de transport adapté.

Activités dans le canton :

Au fil des ans, la Fondation PassePartout est devenue un partenaire incontournable dans le cadre du maintien à domicile des personnes à mobilité réduite. Rappelons que la Fondation PassePartout repose sur le bénévolat.

Chaque district dispose d'un service PassePartout qui gère les réservations des courses, le planning des chauffeurs, l'entretien des véhicules et bien évidemment les transports ainsi que la facturation qui en découle.

En 2022, les 14 véhicules du PassePartout ont parcouru plus de **700'000** km conduit par **250** conducteurs bénévoles.

Activités dans notre district :

Le PPG possède 3 véhicules. Une trentaine de bénévoles ont assurés plus de **150'000** km en 2022.

Les membres du comité sont :

Le président :	Willy Schorderet
Le vice-président :	Gérard Chassot
La responsable des plannings et des chauffeurs :	Jeannelyse Crausaz (026.653.19.16)
La secrétaire :	Cyntia Descloux
Le responsable des véhicules :	Jean-Paul Conus
Le caissier :	Jean-Marc Mauron
La responsable des réservations :	Silvana Bertschi

Réservations : Les réservations peuvent se faire tous les jours ouvrables de **8h30 à 11h30** et de **14h00 à 15h00** au N° tél. **026.656.10.33**

Tarifs : Fr. **0.60** le km effectif et Fr. **2.-** de prise en charge.

Financement : Nous recevons une subvention de l'Etat lors de l'achat d'un véhicule. Pour le reste, nous vivons grâce à la générosité des donateurs, un grand MERCI à eux !

Les chauffeurs :

- Pour devenir chauffeur bénévole, vous devez disposer d'un permis depuis 3 ans et ne pas avoir de problème d'alcool ou de drogue
- Le comité vous invite à effectuer une ou deux journées d'essai avec un chauffeur expérimenté pour voir si cette activité vous convient
- Vous vous engagez pour le nombre de journées que vous décidez
- Vous recevez une formation pour l'utilisation des véhicules et assurer la fixation des chaises roulantes
- Le rôle de chauffeur du PPG n'est pas réservé uniquement aux hommes ; **les dames sont tout à fait capable d'assurer ces transports grâce à nos nouveaux treuils pour rentrer les chaises roulantes dans nos véhicules**

Vous souhaitez faire un don ? Voici les coordonnées, avec nos chaleureux remerciements :

Compte bancaire :	Banque Valiant AG – 3001 Berne CH05 0630 0016 3233 1620 2 Compte 30-38112-0
-------------------	---



L'app iGlâne

**Plus besoin de rechercher l'information,
laissez-la venir à vous.**

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Le Ski club fête ses 50 ans ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

**Recevez toutes les dernières
informations communales
grâce à iGlâne !**



**Téléchargez dès
maintenant iGlâne !**

App Store



Google Play



Une administration communale à votre service

Réception téléphonique

lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
(sauf vendredi après-midi: fermé)

Service administratif

021 909 59 41
commune@ursy.ch

Contrôle des habitants

021 909 08 41
habitants@ursy.ch

Service des finances

021 909 59 57
finances@ursy.ch

Service technique

021 909 08 42
commune@ursy.ch

Horaire d'ouverture des guichets

Lundi	8h30 à 11h30	16h à 19h
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

Horaire de fin d'année

L'administration communale sera fermée :

Vendredi 8 décembre 2023 (Jour férié)

Du lundi 25 décembre 2023

au mardi 2 janvier 2024, inclus

Dès le mercredi 3 janvier 2024, ouverture selon l'horaire habituel



LE CONSEIL COMMUNAL SOUHAITE À TOUTE LA POPULATION
UN JOYEUX NOËL ET ADRESSE À CHACUN
SES VŒUX LES MEILLEURS POUR L'ANNÉE 2024



www.ursy.ch